

10.17951/ff.2015.33.1.71

ANNALES
UNIVERSITATIS MARIAE CURIE-SKŁODOWSKA
LUBLIN – POLONIA

VOL. XXXIII

SECTIO FF

2015

MAŁGORZATA POSTURZYŃSKA-BOSKO

Uniwersytet Marii Curie-Skłodowskiej w Lublinie

Les noms de parenté ou vers les anaphores collectives:
approche associative de la relation membre/collection
dans les œuvres en prose de Christine de Pizan

W stronę anafor kolektywnych: analiza relacji asocjatywnej membre/collection
w dziełach prozą Christine de Pizan

Le présent article est une analyse du fonctionnement des anaphores associatives collectives dans les œuvres en prose de l'écrivaine médiévale française, Christine de Pizan dont l'activité littéraire se situe à la première moitié du quinzième siècle (1364–1429). L'état du développement du moyen français, marqué par les prémisses de la stabilité morphologique et orthographique, où la présence des déterminants prend une place importante, semble être suffisant pour qu'on puisse tenter d'analyser l'œuvre de Christine de Pizan sous l'angle des anaphores associatives collectives.

Les anaphores associatives collectives sont un type de l'anaphore associative qui diffère des anaphores associatives méronymiques, locatives, actantielles et fonctionnelles. Kleiber précise la différence entre les méronymiques et les locatives à l'aide des critères de *séparabilité* et de *fonctionnalité*: les parties x des relations méronymiques: *Un x est une partie d'un y* où la partie est inséparable du tout, ex. *toit* (x) – *maison* (y) et les entités x des relations du type *réfrigérateur* (x) – *cuisine* (y) qui vérifient toutes deux le trait de séparabilité (Kleiber 1997: 40). L'autonomie ontologique des locatives fait toutefois que, si l'on rencontre une entité x seule (donc dans un autre lieu que y), elle n'apparaît pas comme séparée ou aliénée de y , alors qu'il en va ainsi avec les méronymiques. La particularité des anaphores associatives actantielles réside dans le type de relation entre l'antécédent et l'expression anaphorique: l'antécédent est un prédicat et l'expression

anaphorique correspond à un de ses arguments ou actants (Kleiber 2001: 320) (l'antécédent des anaphores associatives méronymiques, locatives et fonctionnelles est généralement un SN, alors que celui des actancielles est un SV (comme dans l'exemple: *Paul se coupa du pain et posa le couteau*) ou un SN prédicatif ou processuel, autrement dire, le SN antécédent comporte un nom d'événement (*Il y a eu un assassinat. Le meurtrier a été très vite arrêté*). Les anaphores fonctionnelles sont construites de telle façon que le référent remplit une fonction ou un rôle caractéristique dans un ensemble. Ce qui différencie les fonctionnelles des méronymiques, c'est alors la possibilité de détacher l'antécédent du référent et une fonction ou un rôle vis-à-vis d'une entité y dénotée par x antécédent¹ (cf. *J'ai vu la maison et j'ai parlé avec le propriétaire, où y est propriétaire de x*).

Les noms de parenté peuvent former l'anaphore associative, s'ils ne fonctionnent pas sur leur dimension relationnelle de réciprocité. Les noms de parenté et les collectifs peuvent former une relation associative spécifique, si l'on admet qu'entre l'entité

„antécédent” et l'entité nouvelle d'une anaphore associative, il faut un lien qui n'est pas seulement discursif ou contextuel, alors les noms de parenté, parce qu'ils sont des noms relationnels, à savoir des noms qui, sémantiquement (ou intrinsèquement) sont déjà privilégiés pour être, en anaphore associative, le nom de l'expression anaphorique (Kleiber 2001: 350).

Milner (1982: 27–28) les range en tête des noms relationnels qui permettent d'effectuer une anaphore associative ou *interférence*: *We can think of relational nouns here, i. e. kinship names, names of body parts and words like structure, size, front, and so on*. Jansenn les place au même niveau que les anaphores associatives qui s'appuient sur une relation *partie - tout*, et présentant les exemples suivants:

- 1) *On m'a présenté une jeune fille à marier, mais la mère était impossible.*
Un couple m'a rendu visite hier; le mari était insupportable. (Milner 1982: 27–28)

On trouve néanmoins, à côté des exemples réussis de l'anaphore associative, d'autres où les noms de parenté regimberaient à servir en anaphore associative:

- 2) *?J'ai rencontré une jeune fille malheureuse. La mère lui rend la vie impossible.* (Salles, 1995a: 454)
? J'ai rencontré une jeune fille très malheureuse. Les parents l'ont mise à la porte. (Salles, 1995b: 55)

À quoi donc est dû le blocage du N de parenté dans ces exemples? Ici, il y a le statut relationnel **converse** ou **réciproque** des N de parenté. La particula-

¹ Pour plus de détails, voir Kleiber 2001: 344–349.

rité sémantique des noms comme *filles*, *parents*, *mères* etc. est de donner lieu à une relation sémantique *converse*, nommée aussi *réciproque*: si *x est mère de y*, alors *y est fille de x*.

Autrement dit, il y a une équivalence logique entre les propositions exprimées par les phrases (Lyons 1978: 127 et 227):

x est le père de y et *y est le fils de x*, ou *x est le mari de y* et *y est la femme de x*, etc.

Une telle situation de réciprocité, où la relation *x est le père de y* et *y est le fils de x* est réversible, ne peut donner lieu à une relation associative parce qu'elle implique l'absence d'englobement et d'inclusion entre les entités. Néanmoins, il y a la possibilité d'établir des liens associatifs pour les N de parenté. Reprenons les exemples:

- 3) *On m'a présenté une jeune fille à marier; mais la mère était impossible.*
Un couple m'a rendu visite hier; le mari était insupportable.

La solution repose sur un changement de relation: pendant que les noms de parenté dans l'exemple 1) gardent la relation *converse*, dans les exemples 3), ils ne fonctionnent plus sur leur dimension relationnelle de réciprocité: ces exemples montrent la relation *membre – collection* qui unit les éléments ou membres (ici, les noms de parenté) en un ensemble collectif qui les rassemble: *famille*, *couple*. Le nom de parenté n'est plus en relation de réciprocité: *famille* et *mère*, ou *couple* et *mari* montrent l'incompatibilité avec la structure réversible; si dans l'exemple 3), *x* est bien *la mère* de *y* (la famille) ou *le mari* du couple (*y*), la *réciproque* n'est pas vraie, *y* n'est pas *la famille* de *la mère* ni non plus *le couple* du *mari*. L'entité *famille* ou *couple* est bien plus vaste que le référent du nom de parenté *mère* ou *mari*, par exemple; le collectif, soit *famille*, soit *couple*, est constitué de plusieurs membres différents, donc d'une pluralité de N «inclus»: une famille comprend un père, une mère, des enfants, des grand-parents, etc., un couple comprend et une femme et un mari². Cette solution est la bonne pour expliquer les phrases où l'antécédent *famille* n'est pas explicite, comme dans l'exemple:

- 4) *On m'a présenté une jeune fille à marier; mais la mère était impossible.*

² Kleiber 2001: 355, éclaire sous un jour nouveau la relation sur laquelle tournent les anaphores associatives et qui confirme ses résultats définitifs: R1. Une anaphore associative ne peut s'établir sur la base d'une relation converse ou réciproque R2. Il faut qu'il y ait d'une manière ou d'une autre englobement ou inclusion, le référent antécédent étant l'englobant, le référent de l'expression anaphorique étant l'englobé – R3. Les points R1 et R2 ont pour conséquence d'imposer au niveau du référent englobé, dans presque tous les cas, une pluralité de n disponibles pour être le nom anaphorique d'une anaphore associative.

Sans doute, dans cette phrase, l'antécédent n'est pas explicite, on peut être tenté d'y voir plutôt un cas de rôle sémantique dans un scénario. Kleiber observe que les noms de parenté employés dans la dimension membre-collection, ne perdent pas leur sens prédicatif relationnel: le nom *la mère* p. ex., implique le référent *l'enfant*. Les anaphores associatives collectives exploitent une autre dimension que celle de la parenté, la relation «membre-collection»: *une mère est mère directement par rapport à son (ses) enfant(s)* (Kleiber 2001: 355).

Dans le cas des exemples tirés des œuvres de Christine de Pizan³, on va observer ce phénomène de la parenté par sa dimension *membre – collection* dans la famille royale.

a) *La question de l'antécédent implicite*

Si l'on veut suivre les règles d'acceptation des noms de parenté dans le cadre de l'anaphore associative, l'exemple que nous avons discerné, doit être rejeté, parce que l'englobant *la famille* qui unira les entités *père* et *mère*, n'est pas explicite:

- 5) *Si doit chascun savoir que n'est mie petit lien de se soubzmettre à service, car quoy que lien de mariage soit sacrement de Sainte Eglise par laquelle force est permis à l'omme de laisser **pere** et **mere** pour aler avec sa partie, neantmoins le ij. parties, tous d'un accord mises en indiffereus services, seront tenues durant ledit service laisser l'un l'autre et tout obeissance de mariage gardée toutesvoies leur loyauté pour entendre au dit service.* LP, p. 86

Le SN générique *l'homme* s'inscrit dans la structure générique: *chaque homme a une mère et un père*. Les entités *pere* et *mere* fonctionnent d'une façon distributive, mais il nous semble qu'il y a dans cet exemple l'antécédent implicite *la famille*, qui n'empêche pas l'anaphore associative. Le contexte dans lequel se trouvent ces entités permet d'y voir l'antécédent *la famille*, parce qu'on parle de la situation où l'homme (compris comme enfant) fonde une nouvelle famille (l'entité *famille* est présupposée par l'entité *le mariage*) et quitte le foyer parental (*laisser pere et mere*). Un argument de plus pour l'identification de l'anaphore associative dans cet exemple consiste dans le fait que les entités *père* et *mère* ne donnent pas lieu à des relations converses avec l'antécédent implicite *la famille*:

x est la mère de y (famille)

x est le père de y (famille)

³ Nous analysons trois œuvres de Christine de Pizan; nous présentons les titres des livres et leurs abréviations utilisées dans le présent article: **LFBM** – *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage Roy Charles V.* (1936-40), éd. Suzanne Solente, Paris, Champion (SHF), 2 volumes (LFBM I – premier volume, LFBM II – second volume), **LP** – *The 'Livre de la Paix' of Christine de Pisan.* (1958), éd. Charity Cannon Willard, 'S-Gravenhage, Mouton, **LCP** – *Le Livre du corps de Policie.* (1967), éd. Robert H. Lucas, Genève, Droz (TLF, 145).

mais:

*y n'est pas la famille de la mère
y n'est pas la famille du père.*

Si la relation de réciprocité n'est pas vraie pour x et y, et si l'on peut accepter l'antécédent implicite⁴, les portes sont ouvertes pour l'anaphore associative.

L'exemple suivant est également générique parce qu'il s'agit d'un emprunt à la Bible et fonctionne comme un proverbe:

- 6) *Et à la fois ainsi avient si comme dit la saincte escripture, les peres mengeront la grappe amere et les enfans ont mal aux dens. Et est il escript ailleurs nos peres pechierent et nous porterons leurs iniquités.* LCP, p. 191

Le sens de ce fragment porte sur la responsabilité des enfants pour les fautes de leurs parents, ce qui implique la cession de la responsabilité d'une génération à l'autre. Ce raisonnement est-il suffisant pour qu'on puisse y voir un cas d'anaphore associative? Pour nous, cet exemple peut fonctionner en anaphore associative par implication d'élément englobant présupposé *la famille*. Dans l'exemple suivant:

- 7) *Valere raconte ou chapitre qui parle des coustumes es queles les anciens nobles introduisoient leurs filz, et dit que tantost qu'il estoient tant parceus qu'il puissent souffrir aucune peine ilz les ostoient d'entour les meres.* LCP, p. 104–105

l'entité *les mères* est l'anaphorique pour l'antécédent *les anciens nobles*; la relation qui unit ces deux entités n'est pas converse. Le syntagme nominal *les anciens nobles* fonctionne dans le sens de la famille, c'est-à-dire: les familles nobles dont *les mères* constituent des membres. Nous optons pour cette interprétation bien que *les anciens nobles* puissent désigner aussi des membres implicites de la famille et pour cela, il est raisonnable de traiter l'entité *les anciens nobles* comme englobant pour l'entité *les mères*. Cet exemple présente une relation double parce que, d'une part, il y a la relation associative de type *collection/membre*, d'autre part, le syntagme *leurs filz* ne peut pas fonctionner en anaphore associative à cause de sa définitude possessive. Parmi les exemples trouvés avec les noms de parenté, plusieurs ont la forme suivante: le nom de parenté (dans ce cas-là, *le père*) reprend l'entité *de parens solempnelz et dignes, c'est assavoir, du bel et chevalereulx Jehan, roy de France*, présente dans le texte deux pages auparavant:

- 8) *Si n'en diray autre chose excepté que la sage administracion du pere le fist introduire en letres moult souffisement [...].* LFBM I, p. 16

⁴ Salles (1995a et b), parle plutôt du rôle sémantique dans un scénario.

L'article défini employé dans ce fragment pourrait bien être remplacé par l'adjectif possessif: *la sage administracion de son pere le fist introduire en lettres*. Si l'on introduit l'opposition *collection/membre de la collection, la famille royale* serait un bon exemple d'antécédent collectif.

b) *Collective et/ou fonctionnelle?*

La présence des entités *roi/reine* présuppose en effet l'existence d'une entité englobante commune pour les deux; il semble que *la famille royale* remplit une des conditions de l'anaphore associative (l'antécédent est l'englobant, et l'anaphorique – l'englobé). Le collectif *la famille royale* est constitué de plusieurs membres différents donc d'une pluralité de N «compris»: *le roi* – le père de la famille, *la reine* – la mère de la famille, *les princes* – les fils, *les princesses* – les filles. Mais les entités telles que *le roi* et *la reine* font penser également à leur fonctionnalité dans le royaume.

Il nous semble donc que l'enchaînement associatif peut fonctionner en anaphore collective, celle-ci étant en même temps un cas d'anaphore associative fonctionnelle: *le roi* et *la reine* remplissent une fonction dans *le royaume* et sont en même temps les constituants d'«une collection», *la famille royale*. Cette double classification a pour origine l'existence de deux antécédents possibles: *le royaume* et *la famille royale*. Le problème serait plus simple, sans être pourtant complètement résolu si l'on notait la présence d'un antécédent explicite, comme dans l'exemple ci-dessous:

- 9) *Nous sommes allés au royaume de Belgique. Le roy et la reine sont aimés du peuple.*
Cette demeure appartient à la famille royale depuis cinq siècles. La reine et le roi y passent les vacances.

Si l'on parle des entités *le roi* ou *la reine*, ni l'un ni l'autre antécédent (*le royaume, la famille royale*) n'exclut point la fonctionnalité des entités *la reine, le roi*. La dualité de l'interprétation favorise encore plus la présence des entités en question sans antécédent implicite. Nous optons pour la possibilité de classement double des entités *la reine, le roi*, étant donné leur spécificité à la fois collective et fonctionnelle. Néanmoins, on peut parler de la prédominance d'une des possibilités de classement: si d'après le contexte, on peut mettre en relief plutôt la fonctionnalité que l'appartenance à une «collectivité» ou à l'inverse, c'est le concept de la famille qui prédomine, cela ne signifie pas qu'on renonce complètement à l'autre interprétation. Si cette supposition est valable, il est possible de trouver des cas d'anaphore associative qui peut être à la fois collective et fonctionnelle, par exemple:

- 10) *Puis aloit (Charles) à vespres, après lesquelles, se estoit en esté temps, aucune fois venoit la royne vers lui ou on lui aporloit ses enfens. Là parloit aux femmes et demandoit de l'estre de ses enfens.* LFBM I, p. 46

L'entité *la royne* qui apparaît dans ce fragment est un anaphorique associatif, de même que l'anaphorique hyperthémique *le roy*. Le contexte, malgré la présence de l'antécédent *royaume* impliquant l'interprétation *fonctionnelle* de l'entité *la royne*, n'exclut pourtant point son interprétation *collective*, étant donné qu'on parle aussi des enfants royaux.

Il semble que la valeur de collectivité, par contre, prédomine dans l'exemple suivant qui est relevé du *Livre de la Paix* (*la royne*: femme de Charles V y est mentionnée pour la première fois):

- 11) [...] **le dit roy** [...]. *Item, vouloit aussi que ilz veissent la royne et ses biaux enfans, leur estat et ordonnance qui moult estoit bel en toutes choses.* LP, p. 159–160.

Il serait difficile de trouver l'antécédent explicite pour l'entité *la royne*, mais il nous semble que le concept collectif *famille* est plus pertinent dans cet exemple parce qu'on ne met pas en relief la fonction politique implicite de *la reine*. Néanmoins, il faut dire que, pour le moment, cette constatation n'est pertinente que pour le cas que nous analysons, parce que nous n'avons pas trouvé d'autres exemples, qui confirmeraient la possibilité de la double nature de l'anaphore associative; ce cas spécifique est très intéressant, mais il serait trop tôt d'en faire une règle ou un critère parce que l'interprétation «nette» des exemples semble peu probable à cause de l'hyperthème *le royaume*.

Revenons au problème de la première apparition de la chaîne anaphorique; il est bien évident que cette première apparition dans l'œuvre du *roi Charles* et de *la reine* fait de la paire royale l'hyperthème qui se répète sur des centaines de pages sans former d'anaphore associative dans les apparitions postérieures. Il paraît alors que le repartissement des exemples avec l'hyperthème en question en fonctionnels et collectifs perd sa raison d'être, parce qu'on ne peut pas classer les reprises comme anaphores. On peut le constater après avoir analysé le contexte qui entoure cet hyperthème: à chaque fois où apparaît l'entité *le roi* et *la reine* sans d'autres désignations, il est clair qu'il s'agit du couple royal de France parce que les autres rois ou reines sont accompagnés d'une grande richesse du paradigme désignationnel et, bien sûr, ne constituent pas d'anaphore associative:

- 12) *Quant ses devociions ot faites, demanda à veoir les sepultures des roys, et par especial du roy Charles et de la royne Jehanne, sa femme, du roy Phelippe et de la royne Jehanne de Bourgoigne⁵, sa femme* [...]. LFBM II, p. 96

⁵ Charles IV le Bel et Jeanne d'Evreux ou de Navarre; Philippe VI de Valois, LFBM, p. 96 (la note de l'éditeur).

- 13) *Par lui fu conseilliez et fait l'assembledement **du roy adès vivant et de la royne Ysabel, fille du duc de Baviere**, lequel lignage d'ancienneté est de grant noblesce. Par son conseil fu le mariage de la fille de cestui roy et **du roy Richart d'Angleterre**, qui à grant honneur la receipt en son reume [...].* LFBM I, p. 146.

L'analyse des exemples hors contexte demanderait le repartissement des anaphores en fonctionnelles ou collectives, on pourrait donc les classer et hésiter sur la prédominance d'un ou l'autre type de l'anaphore. Nous pensons qu'il est plus raisonnable de se contenter de l'observation que l'hyperthème rend impossible l'anaphore associative dans ses reprises. Et même si les exemples isolés ouvrent la porte à une interprétation double, l'ensemble qui est un texte entier, n'en permet pas une. Ainsi, les exemples ci-dessous:

- 14) [...] *après disner, que l'Empereur estoit en sa chambre et parloit à la duchece de Bourbon, **le roy y envoya la royne et ses .II. filz**, dont il fut moult liez [...].* LFBM II, p. 123
- 15) *Adonc entra le roy de Bahagne, et **la royne** lui donna un riche fermail [...].* LFBM II, p. 124
- 16) *Baptizée fu en l'église de Saint-Pol, et pour la devocion que ot **le roy et la royne** à sainte Katherine, fu ainsi nommée [...].* LFBM II, p. 124

malgré les apparences, ne sont pas ceux des anaphores associatives.

Observations:

Ce type d'anaphore associative exploite la relation «membre-collection» où les entités ne donnent pas lieu à la relation converse. Néanmoins, les noms de parenté peuvent fonctionner en anaphore associative si l'on trouve directement ou indirectement l'entité englobante – le collectif. Le concept de *collection* unit les entités telles que *le roi* et *la reine* qui peuvent avoir pour antécédent implicite l'englobant, soit *le royaume*, soit *la famille royale*. L'existence de tel ou autre antécédent, entraîne, respectivement, un autre type de relation entre l'englobant et l'englobé: avec les noms de parenté, la relation *x relation y*, et avec les fonctionnels *x fonction y* (Kleiber 2001: 357). L'antécédent implicite invite à une interprétation double, à la fois collective et fonctionnelle, très souvent avec la prédominance d'une des interprétations, mais sans éliminer l'autre. Il serait intéressant de trouver d'autres attestations d'une double interprétation pour les entités pas nécessairement collectives. La tentation de prouver qu'il y a des cas de dualité interprétative de classement restera pour le moment insatisfaite, mais si peut devenir un projet réalisable.

BIBLIOGRAPHIE

Euvres de Christine de Pizan analysées

LFBM – *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage Roy Charles V.* (1936-40), éd. Suzanne Solente, Paris, Champion (SHF), 2 volumes

LP – *The 'Livre de la Paix' of Christine de Pisan.* (1958), éd. Charity Cannon Willard, 'S-Gravenhage, Mouton

LCP – *Le Livre du corps de Policie.* (1967), éd. Robert H. Lucas, Genève, Droz (TLF, 145)

Ouvrages et articles

Kleiber G., 1977, *Des anaphores associatives méronymiques aux anaphores associatives locatives*, «*Verbum*», XIX, t. 1–2, p. 25–64.

Kleiber G., 2001, *L'anaphore associative*, Paris, PUF (Linguistique nouvelle), Lyons.

Lyons J., 1978, *Eléments de sémantique*, Larousse, Paris (trad. franç. de *Semantics I*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977).

Milner J.-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Seuil, Paris.

Salles M., 1995a, *La relation lexicale «partie-de»*, Thèse de doctorat de l'Université de Caen, Université de Caen.

Salles M., 1995b, *Anaphore, partie-de et stéréotypes*, «*Scolia*», 3, p. 47–58.

STRESZCZENIE

W świecie tekstu opierającym się na subiektywnej percepcji progresja tematyczna nie zawsze jest logiczna z punktu widzenia orientacji informacji. Zdarza się, że konstrukcje pozornie asocjatywne nie spełniają kryteriów anafory asocjatywnej (przypadek anafor kolektywnych bazujących na relacji *membre/collection – element zbioru/zbiór*), gdyż nawiązują do informacji przedstawionej wcześniej, bez ciągłości informacyjnej utrzymanej przez inne anafory. Wobec takiej struktury, wydawało się logiczne wyodrębnić hipertematy funkcjonujące na przestrzeni dzieła, a nie tylko w obrębie rozdziałów. Rzeczowniki oznaczające pokrewieństwo, analizowane w dziełach prozą Christine de Pizan, mogą funkcjonować w konstrukcji anafory asocjatywnej, jeśli można znaleźć pośrednio lub bezpośrednio jednostkę nadrzędną – *collectif*. Podwójna interpretacja anaforyczna referensów *le roi/la reine*, zarówno kolektywna, jak i funkcjonalna, jest możliwa w przypadku antecedensa implicytnego.

Słowa kluczowe: anafora asocjatywna kolektywna, hipertemat, relacja element zbioru/zbiór

RÉSUMÉ

Dans l'univers textuel qui se fonde sur la perception subjective, la progression thématique n'est pas toujours «logique» du point de vue de l'orientation informative; il arrive que des constructions, à première vue associatives (le cas des anaphores collectives exploitant la relation *membre/collection*), ne le soient pas dans la saisie globale du texte, parce qu'elles reprennent une information présentée auparavant, sans continuité informationnelle maintenue par d'autres anaphores. Devant une pareille structure, il paraissait logique de «discerner» des hyperthèmes fonctionnant au-dessus des chapitres et indépendants des contraintes imposées par leur construction fermée. Les noms de

parenté, analysés dans les œuvres en prose de Christine de Pizan, peuvent fonctionner en anaphore associative si l'on trouve directement ou indirectement l'entité englobante – le collectif. L'interprétation double des entités telles que *le roi/la reine*, à la fois collective et fonctionnelle, est possible dans le cas de l'antécédent implicite.

Mots-clés: anaphore associative collective, hyperthème, relation *membre/collection*

SUMMARY

Towards the collective anaphors: associative analysis of member/collection relation in prose works of Christine de Pizan

In the world of text based on subjective perception, thematic progression is not always logical from the point of view of orientation of information. Sometimes, after finishing reading the text seemingly associative structures, as may be observed in the case of collective anaphors based on the member/collection relation, turn out not to be associative structures at all. They refer to the information that has been presented before without continuity of information kept by other anaphors. In the presence of such a structure, it seemed logical to isolate hyperthemes functioning in all the work and not only within individual chapters. Nouns meaning affinity may function in the structure of an associative anaphor if indirectly or directly a collective entity may be found.

Key words: collective associative anaphor, hypertheme, member/collection relation